



Syndicat National du Trésor

CAP centrale

Catégorie B du 3 juillet 2007

Ordre du jour :

- Approbation PV des CAPC
- Tableau d'avancement à Contrôleur 1^{ère} classe
- Non titularisation d'un contrôleur stagiaire
- Recours en notation
- Intégrations dans le corps de Contrôleur du Trésor

Déclaration des élus CGT

Ce qui est était pressenti en 2006 dans notre déclaration relative aux tableaux d'avancement se confirme cette année.

La CGT constate que la déconcentration de la gestion des tableaux d'avancement crée une inégalité de traitement entre agents selon la situation démographique du département. Pour preuve, la CAP centrale est amenée à abonder les promotions en termes d'emplois dans 10 départements pour pallier les failles d'une sélection mise en œuvre l'année dernière sur des critères aujourd'hui désavoués.

De fait, le classement de 2007 perd en lisibilité laissant place à l'incompréhension et à la suspicion.

Comme si cela ne suffisait pas, vous intégrez des dérogations qui après 2 ans de mise en œuvre suscitent interrogations et mécontentement des agents et des élus locaux.

Qu'est ce qu'un agent " particulièrement méritant " ? Ce critère, aux contours vagues, mais particulièrement injuste, laisse place à encore plus d'arbitraire et

de subjectivité.

Vous dérogez également pour les agents proches de la retraite. Selon quel critère ? Tous les contrôleurs dans cette situation sont-ils présélectionnés ?

De plus, dans certains départements, c'est la réunion des 2 critères qui prévaut, d'où une inégalité de traitement de plus entre départements.

Il y a manifestement de plus en plus de problèmes dans la gestion des carrières liés à la déconcentration et à la notation.

La CGT a des solutions. C'est pour ça qu'elle propose et revendique :

- la suppression des grades non fonctionnels avec la fusion des grades de contrôleurs 2^e et 1^e classe,
- la déconnexion des tableaux d'avancement de la notation,
- le retour à un système centralisé qui seul peut prendre en compte les disparités démographiques importantes dans notre réseau.

Les réponses :

sur la déconcentration des tableaux d'avancement :

D'après la Direction, il y a une logique de déconcentration : le TPG étant le notateur final, il est normal qu'il ait la " main " sur les avancements. C'est au niveau local qu'on apprécie le mieux le travail des agents

Le nouveau président de la CAPC précise qu'il est particulièrement attaché au principe de la déconcentration. Même si ce n'est jamais suffisant, il considère que le taux de promotion du Ministère est particulièrement élevé et doit permettre de récompenser les personnels confrontés aux nouvelles techniques.

sur les dérogations et la définition des critères:

Le système doit être évalué et c'est le rôle des CAPC que de corriger les difficultés éventuelles d'où les dérogations proposées aujourd'hui. Quand aux critères, la DGCP estime qu'il faut laisser une

certaine souplesse au TPG afin de ne pas vider la déconcentration de son sens ! En contrepartie, il est très important que les TPG motivent et expliquent leur choix lors des CAP locales et la Direction veillera à ce que cela soit fait correctement.

Les propositions de l'administration :

645 promotions au grade de contrôleur 1^e classe sont autorisées par le ministère (640 normales + 5 sur tableau complémentaire). La répartition se fait sur la base du ratio promus/promouvables.

- Avec les entiers du ratio : 561 emplois + 33 (réseau + hors réseau)
- Sur les rompus : 28 emplois + 4
- Sur les dérogations (voir déclaration) : 14 emplois
- Sur le tableau complémentaire : 5 emplois (départements 2A, 21, 22, 27 et 28)

Les nominations se font à la date où les conditions statutaires sont remplies (avec effet rétroactif pour le traitement jusqu'au 1^{er} janvier 2007 en fonction des situations individuelles).

Tout le détail de la sélection et la liste nominative retenue sur notre site :
<http://www.tresor.cgt.fr>

Rubrique : **Personnel>Carrière>Tableau d'avancement**

La CGT a voté contre le tableau d'avancement proposé par l'administration (et non contre les agents proposés) pour 2 raisons :

- Son opposition dès le départ, à la prise en compte du système d'évaluation/notation sur l'établissement des tableaux d'avancement.
- Un nombre de promotions insuffisant au vu des 2559 agents ayant vocation.

Approbation PV des CAPC des 05 et 06/12/2006 + 10 et 17 /01/2007

Les organisations syndicales font part de plusieurs remarques sur le contenu de ces PV. Elles seront prises en considération.

Sous cette condition, les PV sont approuvés à l'unanimité.

Non titularisation d'un contrôleur stagiaire

Plusieurs interventions des O.S insistent, notamment, sur le manque de formation de cet agent. Malgré tout, la DGCP est restée sur sa proposition de non-titularisation jugeant l'agent inapte à exercer " des tâches d'encadrement intermédiaire ". Il sera reversé dans son corps d'origine, c'est-à-dire AR stagiaire.

La CGT s'est abstenue.

Recours en notation

Un agent détaché auprès de la Mutuelle du Trésor (réintégré en 2006) avait formulé un recours sur sa notation 2006 (manière de servir en 2005). Les élus CGT ont fait valoir que cet agent avait eu une

proposition d'augmentation du notateur de 1^{er} niveau non suivi par la suite. De plus, cette proposition d'augmentation est reprise, aujourd'hui dans le dossier d'appel, par le Président de la Mutuelle.

La CGT vote pour le relèvement à la note à + 0.02 proposé par l'administration.

Intégrations dans le corps de contrôleur du trésor public

La CAP centrale avait à se prononcer sur l'intégration au Trésor, à leur demande, de 6 contrôleurs issus des Domaines.

Ces mouvements n'ayant pas d'influence sur les mouvements de mutations, les élus CGT ont voté pour.

Info : la Direction nous informe que des emplois sont disponibles à la Direction générale des affaires domaniales à St Maurice.

Questions diverses

La CGT intervient à propos d'un dossier prioritaire (cas santé très urgent). L'administration semble au courant et va faire le nécessaire pour régler le problème.